



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 30-janv.-2025

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Numéro du fiche de données de sécurité FG-676A

Nom du produit Part A:
FlexFoam-iT! V, VIII Pillow Soft, X, 6 Pillow Soft, 14
EZ-Spray FlexFoam

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

Contient Diisononyl phtalate; Diisocyanate de diphénylméthane; Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Élastomère en polyuréthane

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Smooth-On, Inc, 5600 Lower Macungie Rd, Macungie, PA 18062, USA, Phone: +01.610.252.5800, www.smooth-on.com,
sds@smooth-on.com
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail sds@smooth-on.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTEL +01-813-248-0585

| Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008 | |
|---|---|
| Europe | 112 |
| Autriche | 01 406 43 43 |
| Belgique | 070 245 245 |
| Bulgarie | +359 9154 233 |
| Croatie | +385 1 2348 342 |
| Chypre | 1401 |
| République tchèque | 224 91 92 93 22191 54 02 |
| Danemark | +45 8212 1212 |
| Estonie | 16662 |
| Finlande | Maksuton Puhelu: 0800 147 111 Normihinta: +358 9 471 977 |
| France | +33 01 45 42 59 59 |

| | |
|---------------|-------------------------------------|
| Allemagne | 112 |
| Grèce | (0030) 2107793777 |
| Hongrie | +36 80 201 199 |
| Islande | +354 543 2222 |
| Irlande | 01 837 9964 01 809 2566 |
| Italie | 06 3054 343 |
| Lettonie | +370 (5) 2362052 |
| Liechtenstein | 01 406 43 43 |
| Lituanie | +370 5 236 20 52 +370 687 533 78 |
| Luxembourg | (+352) 8002 5500 |
| Pays-Bas | +31 (0) 88 755 8000 |
| Norvège | 22 59 13 00 |
| Pologne | +48 22 619 66 54 |
| Portugal | +351 800 250 250 |
| Roumanie | +40 21 599 2300 |
| Slovaquie | +421 2 5477 4166 |
| Espagne | +34 91 562 04 20 |
| Suède | 112 |
| Suisse | 145 |
| Royaume-Uni | 0344 892 0111 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|---|----------------------|
| Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 - (H332) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Sensibilisation respiratoire | Catégorie 1 - (H334) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 - (H317) |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H335) |
| Catégorie 3 Irritation respiratoire | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 - (H373) |
| Toxicité aquatique aiguë | Catégorie 1 - (H400) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 1 - (H410) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Diisononyl phtalate; Diisocyanate de diphenylméthane; Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P391 - Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|------------|---|-----------------------------|---|---|-----------|------------------------|
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | 30 - 60 | Below import reportable limit or exempted from registration | 249-079-5 (607-480-00-6) | Repr. 1B (H360Df) | - | - | - |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | 30 - 60 | 01-2119457014-47-00 43 | 247-714-0 (615-005-00-9) | Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) | Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1% Skin Irrit. 2 :: C>=5% STOT SE 3 :: C>=5% | - | - |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1 | 1 - 5 | Aucune donnée disponible | 227-534-9 (615-005-00-9) | Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) | Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1% Skin Irrit. 2 :: C>=5% STOT SE 3 :: C>=5% | - | - |

Si « Données non disponibles » est indiqué dans la colonne du Numéro d'Enregistrement REACH, alors la substance chimique est importée en quantités inférieures au seuil d'enregistrement REACH ou est autrement exemptée d'enregistrement "Below import reportable quantity threshold or otherwise exempt": En dessous du seuil de quantité à déclarer à l'importation ou autrement exempté.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | 9750 | 3160 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Diisocyanate de diphenylméthane 26447-40-5 | 10000 | 10000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1 | 10000 | 10000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation

Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Peut produire une réaction allergique. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Difficultés respiratoires.

Effets de l'exposition Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1.- Recommandations pour ceux qui interviennent directement

Aucune information disponible.

6.1.2.- Recommandations pour ceux qui n'interviennent pas directement

Aucune information disponible.

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|---|--|--|---|--|--|
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | - | - | - | - | TWA: 5 mg/m ³ |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³ STEL 0.01 ppm STEL 0.1 mg/m ³ Sa+ Sh+ | - | TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | - | TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³ STEL 0.01 ppm STEL 0.1 mg/m ³ Sa+ Sh+ | - | TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | - | TWA: 3 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³ | TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ | TWA: 3 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³ | - |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | - | - | TWA: 0.005 ppm STEL: 0.01 ppm S+ | STEL: 0.035 mg/m ³ |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | - | - | - | TWA: 0.005 ppm STEL: 0.01 ppm S+ | STEL: 0.035 mg/m ³ |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | Grèce | Hongrie |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | - | - | TWA: 0.02 ppm TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.02 ppm STEL: 0.2 mg/m ³ | - |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | - | TWA: 0.05 mg/m ³ | - | TWA: 0.02 ppm TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.02 ppm STEL: 0.2 mg/m ³ | - |
| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ | - | - | - | TWA: 3 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³ |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ Sens+ | - | - | - | TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³ J+ Ceiling: 0.01 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ Sens+ | - | - | - | TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m ³ J+ |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | Norvège | Pologne |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | - | - | TWA: 0.005 ppm STEL: 0.01 ppm A+ | TWA: 0.03 mg/m ³ STEL: 0.09 mg/m ³ |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | - | - | - | TWA: 0.005 ppm STEL: 0.01 ppm A+ | TWA: 0.03 mg/m ³ STEL: 0.09 mg/m ³ |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Isocyanate de | - | - | - | TWA: 0.05 mg/m ³ | - |

| o-(p-isocyanatobenzyl)phényl nyle 5873-54-1 | | | | STEL: 0.05 mg/m ³ |
|--|---------------------------|---|---|------------------------------|
| Nom chimique | Suède | Suisse | Royaume-Uni | |
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | NGV: 3 mg/m ³ | - | TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ | |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | : NGV: 0.002 ppm S+ | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.02 mg/m ³ S+ | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ Sen+ | |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényl 5873-54-1 | : NGV: 0.002 ppm S+ | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.02 mg/m ³ S+ | TWA: 0.02 mg/m ³ STEL: 0.07 mg/m ³ Sen+ | |

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Bulgarie | Croatie | République tchèque |
|--|------------------|--|--------------|--|--------------------|
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | Check 10 µg/g Creatinine (urine - 4,4'-Diaminodiphénylméthane after end of work day, at the end of a work week/end of the shift) (-) | - | - | - |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényl 5873-54-1 | - | Check 10 µg/g Creatinine (urine - 4,4'-Diaminodiphénylméthane after end of work day, at the end of a work week/end of the shift) (-) | - | - | - |
| Nom chimique | Hongrie | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | 1 µmol/mol Creatinine (urine - urinary Diamine post task) | - | - | |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényl 5873-54-1 | - | 1 µmol/mol Creatinine (urine - urinary Diamine post task) | - | - | |
| Nom chimique | Slovénie | Espagne | Suisse | Royaume-Uni | |
| Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5 | - | - | - | 1 mmol isocyanate-derived diamine/mol creatinine - () - end of the period of exposure | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|-----------------------------------|---------|--------------------------|---------------------------------|
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | - | 366 mg/kg bw/day [4] [6] | 51.72 mg/m ³ [4] [6] |
| Isocyanate de | - | - | 0.05 mg/m ³ [5] [6] |

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|--|---------|------------------------|-------------------------------|
| o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1 | | | 0.1 mg/m ³ [5] [7] |
| Phosphate de triéthyle 78-40-0 | - | 2 mg/kg bw/day [4] [6] | 9.9 mg/m ³ [4] [6] |

Notes

| | |
|-----|----------------------------------|
| [4] | Effets systémiques sur la santé. |
| [5] | Effets localisés sur la santé. |
| [6] | À long terme. |
| [7] | À court terme. |

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---|--|-----------|---|
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | 4.4 mg/kg bw/day [4] [6] | - | 15.3 mg/m ³ [4] [6] |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1 | - | - | 0.025 mg/m ³ [5] [6] 0.05 mg/m ³ [5] [7] |
| Phosphate de triéthyle 78-40-0 | 1 mg/kg bw/day [4] [6] 5 mg/kg bw/day [4] [7] | - | 1.74 mg/m ³ [4] [6] |

Notes

| | |
|-----|----------------------------------|
| [4] | Effets systémiques sur la santé. |
| [5] | Effets localisés sur la santé. |
| [6] | À long terme. |
| [7] | À court terme. |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Nom chimique | Eau douce | Eau douce (libération intermittente) | Eau de mer | Eau de mer (libération intermittente) | Air |
|---|------------|--|-------------|---|-----|
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | 1 mg/L | 10 mg/L | 0.1 mg/L | - | - |
| Phosphate de triéthyle 78-40-0 | 0.632 mg/L | 9 mg/L | 0.0632 mg/L | - | - |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Diisononyl phtalate 28553-12-0 | - | - | - | 30 mg/kg soil dw | - |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phé nyle 5873-54-1 | - | - | 1 mg/L | 1 mg/kg soil dw | - |
| Phosphate de triéthyle 78-40-0 | 5 mg/kg sediment dw | 0.5 mg/kg sediment dw | 298.5 mg/L | 0.64 mg/kg soil dw | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Contrôles techniques | Aucune information disponible. |
| Équipement de protection individuelle | |
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. Gants imperméables. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. |
| Protection respiratoire | Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|--|--------------------------------|----------------------------|
| État physique | Liquide | |
| Aspect | Liquide ambré | |
| Couleur | Orange | |
| Odeur | Aucune information disponible. | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Point de fusion / point de congélation | 2.77 °C / 37 °F | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | > 148.889°C (300°F) | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | > 148.889 °C / 300 °F | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité dynamique | 30 - 100 cPs | Aucun(e) connu(e) |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau | Aucun(e) connu(e) |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |

| | | |
|--|-------------------------------------|-------------------|
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | < 0.00016 mmHg @20 °C (kPa) (68 °F) | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Masse volumique apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité de liquide | Aucune donnée disponible | |
| Densité de vapeur | >1.0 | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. |
| Contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer des effets supplémentaires comme indiqué dans « Inhalation ». L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. |
|------------------|---|

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| | |
|--|----------------|
| ETAmél (voie orale) | 9,958.90 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | 4,447.80 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | 1.540 mg/l |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Diisononyl phtalate | > 9750 mg/kg (Rat) | > 3160 mg/kg (Rabbit) | > 4.4 mg/L (Rat) 4 h |
| Diisocyanate de diphenylméthane | > 10000 mg/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | = 490 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle | > 10000 mg/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | = 490 mg/m ³ (Rat) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. |

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

| Nom chimique | Union européenne |
|---|------------------|
| Diisocyanate de diphénylméthane | Carc. 2 |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle | Carc. 2 |

Toxicité pour la reproduction Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

| Nom chimique | Union européenne |
|---------------------|------------------|
| Diisononyl phtalate | Repr. 1B |

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|---------------------|--|--|------------------------------------|---|
| Diisononyl phtalate | EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1.8mg/L (96h, Pseudokirchneriella) | LC50: >100mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: >0.14mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >0.17mg/L (96h, | - | EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: >0.06mg/L (48h, Daphnia magna) |

| | | | | |
|--|--------------|--|--|--|
| | subcapitata) | Lepomis macrochirus) LC50: >0.19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >0.14mg/L (96h, Pimephales promelas) | | |
|--|--------------|--|--|--|

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| Diisononyl phtalate | 9.7 |
| Diisocyanate de diphénylméthane | 4.5 |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle | 4.5 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---------------------------------|
| Diisononyl phtalate | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|---|-------------------|
| Diisocyanate de diphenylméthane - 26447-40-5 | RG 62 |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle - 5873-54-1 | RG 62 |

Allemagne**TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)**

| Nom chimique | Numéro | Classe |
|---|--------|----------|
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle | 5.2.5 | Classe I |

Pays-Bas**Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction**

| Nom chimique | Pays-Bas - Liste des Cancérogènes | Pays-Bas - Liste des Mutagènes | Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction |
|---------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|
| Diisononyl phtalate | - | - | Fertility Category 2 Development Category 1B |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|---|---|--|
| Diisononyl phtalate - 28553-12-0 | 52[a] | 35 |
| Diisocyanate de diphenylméthane - 26447-40-5 | 56 75 | - |
| Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle - 5873-54-1 | 56[b] 75 | - |

Polluants organiques persistants

non applicable

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

| Nom chimique | Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro |
|----------------------------------|---|
| Diisononyl phtalate - 28553-12-0 | I.2 |

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

| | |
|----------------------|--|
| TSCA | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| DSL/NDL | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| EINECS/ELINCS | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| ENCS | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| IECSC | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| KECI | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| PICCS | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| AIIC | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| NZIoC | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

Légende :

| | |
|----------------------|--|
| TSCA | - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire |
| DSL/NDL | - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques |
| EINECS/ELINCS | - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées |
| ENCS | - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles |
| IECSC | - Inventaire chinois des substances chimiques existantes |
| KECL | - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées |
| PICCS | - Inventaire philippin des substances et produits chimiques |
| AIIC | - Inventaire australien des produits chimiques industriels |
| NZIoC | - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

| | |
|--------|---|
| H315 | - Provoque une irritation cutanée |
| H317 | - Peut provoquer une allergie cutanée |
| H319 | - Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | - Nocif par inhalation |
| H334 | - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation |
| H335 | - Peut irriter les voies respiratoires |
| H351 | - Susceptible de provoquer le cancer |
| H360Df | - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité |
| H373 | - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |

Légende

| | |
|------|--|
| SVHC | : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : |
| PBT | : Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) |
| vPvB | : Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB) |
| STOT | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| ETA | : Estimation de la toxicité aiguë |
| CL50 | : Concentration létale médiane |
| LD50 | : Dose létale, 50 % |

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Désignation « Peau » |
| + | Sensibilisants | | |

Méthode de classification

| | |
|---|------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
|---|------------------|

| | |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

30-janv.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 18-avr.-2024

Numéro de révision 2.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Numéro du fiche de données de sécurité FG-446B

Nom du produit Part B:
FlexFoam-It! Series
Foam-IT! 3, 10, 10 Slow, 15
Task 8, 15, 18, 23, 24
Simpact Series (Except Simpact 80)

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Élastomère en polyuréthane

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Smooth-On, Inc., 5600 Lower Macungie Rd, Macungie, PA 18062, USA, Phone: +01.610.252.5800, www.smooth-on.com, sds@smooth-on.com
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail sds@smooth-on.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTEL +01-813-248-0585

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. |
| Contact oculaire | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Symptômes | Aucune information disponible. |
| Effets de l'exposition | Aucune information disponible. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|------------------------|
| Note au médecin | Traiter les symptômes. |
|------------------------|------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1.- Recommandations pour ceux qui interviennent directement
Aucune information disponible.

6.1.2.- Recommandations pour ceux qui n'interviennent pas directement
Aucune information disponible.

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Il est nécessaire de choisir et de porter une protection oculaire/faciale appropriée en

fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

| | |
|---|---|
| Protection des mains | Il est nécessaire de choisir et de porter une protection des mains appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. |
| Protection de la peau et du corps | Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. |
| Protection respiratoire | Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Liquide translucide visqueux |
| Couleur | Aucune information disponible |
| Odeur | Doux à sucré. |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|--------------------------|----------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | > 148.889 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | 20K-30K cPs | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau | Aucun(e) connu(e) |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | 1.07 | Aucun(e) connu(e) |
| Masse volumique apparente | Aucune donnée disponible | |

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aucun effet connu d'après les informations fournies. |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut être nocif en cas d'ingestion. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Aucune information disponible. |
| Cancérogénicité | Aucune information disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition unique | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition répétée | Aucune information disponible. |

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |

RID

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

ADR

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

| | |
|----------------------|---|
| TSCA | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| DSL/NDSL | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| EINECS/ELINCS | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| ENCS | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| IECSC | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| KECI | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| PICCS | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| AIIC | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| NZIoC | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
 PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
 vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
 STOT : Toxicité spécifique pour
 certains organes cibles
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane
 LD50 : Dose létale, 50 %

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Désignation « Peau » |
| + | Sensibilisants | | |

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 18-avr.-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité